

FAMILLES **AUTORITÉS** CONFLITS  
PSYCHIQUE AUTORITÉS  
ENFANT PROCÉDURE **PSYCHIQUE** **DROIT**  
MÉDIATION ENFANT PROTECTION MÉDIATION  
**PROTECTION** DROIT PSYCHIQUE  
AUTORITÉS **CONFLITS** **ENFANT**  
PROTECTION DROIT FAMILLES  
AUTORITÉS MÉDIATION PROTECTION  
ENFANTS **FAMILLES** PARENTS  
MÉDIATION **PROCÉDURE**

Séminaires de formation continue

**L'autorité parentale  
conjointe**

30 août 2018

**L'enfant dans la  
procédure civile**

9 novembre 2018

PROCÉDURE FAMILLES PARENT DROIT  
**MÉDIATION** PSYCHIQUE PROTECTION

# L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

## Contenu

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la règle pour les couples divorcés ou non mariés. Ce cours analyse les problématiques liées par cette révision du Code civil tout en présentant les dernières jurisprudences en la matière. Ainsi, une première conférence donne un aperçu de la position la plus récente du Tribunal fédéral. Dans un second exposé, les applications pratiques sont relatées par une juge. Une autre présentation traite enfin des conséquences psychologiques de l'autorité parentale conjointe sur les enfants et les parents.

Ce cours comprend en outre une session de cas pratiques mettant en exergue les questions qui posent souvent problème dans la vie de tous les jours ou dans l'application du droit.

## Public cible

Juges, greffiers/ères, avocats/es, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

## Intervenantes

**Marie Schäfer**, Dr iur., lic. phil., psychologue, psychothérapeute spécialisée FSP en cabinet privé, juge assesseur à la Justice de Paix

**Wanda Suter**, lic. iur., juge de paix de l'arrondissement de la Sarine et présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Fribourg

**Micaela Vaerini**, Dr iur., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

## Date et lieu

Jeudi 30 août 2018, de 9h15 à 16h45

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Frais et délai d'inscription

CHF 400.-

30 juillet 2018

# L'ENFANT DANS LA PROCÉDURE CIVILE

## Contenu

Ce cours présente les différents droits reconnus à l'enfant dans la procédure civile et traite de leur mise en œuvre, à la lumière du droit international et de la psychologie. Une présentation aborde en particulier l'audition de l'enfant et développe la problématique spécifique de l'audition en cas de placement.

Enfin, ce cours présente un autre moyen de mettre en œuvre les droits de l'enfant : la médiation. Une conférence analyse notamment les situations dans lesquelles la médiation ordonnée est utile et les conditions nécessaires à la réussite d'une telle mesure.

## Public cible

Juges, greffiers/ères, avocats/es, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

## Intervenantes

**Isabelle Bieri**, juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, médiatrice accréditée

**Nicole Hitz**, lic. iur. et D.E.S. en rel. int., Centre suisse de compétence pour les droits humains et Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève

**Isabelle Lammerant**, Dr. iur., master 2 en psychopathologie et psychologie clinique (Lyon 2), Psychologue clinicienne, psychothérapeute à Saint-Genis-Pouilly (France, Ain), chargée de cours à l'Université de Fribourg, consultante adoption au Service social international

**Micaela Vaerini**, Dr iur., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

## Date et lieu

Vendredi 9 novembre 2018, de 9h15 à 16h40

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Frais et délai d'inscription

CHF 400.-

9 octobre 2018

## **Responsable des formations**

**Micaela Vaerini**, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève

## **Conditions d'annulation**

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

**Inscription online : [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)**

## **Inscription et organisation**

Service de la formation continue  
Université de Fribourg  
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg  
Tél: +41 (0)26 300 73 39, fax: +41 (0)26 300 96 49  
E-mail: [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)  
[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)